

LA SITUATION

Faire reprendre une année scolaire à des enfants était autrefois une pratique courante et fort bien intentionnée. On pensait que les enfants qui accusaient un retard pourraient récupérer la matière qu'ils n'avaient pas pu assimiler les années précédentes. Les parents remettaient peu en question cette décision des enseignants.

De nos jours, plusieurs recherches mettent en doute cette pratique. Nous comprenons mieux la nature des diverses *difficultés d'apprentissage* qui occasionnent les retards scolaires. Cette nouvelle réalité, alliée à l'évolution de notre société, nous force donc à voir différemment cette décision. En fait, une étude en profondeur du cas de chaque enfant s'impose afin de faire un choix éclairé. Les parents doivent jouer un rôle de premier plan et, en plus des enseignant(e)s, devraient faire appel à des spécialistes.

Conseil 1

Recherchons les causes précises de l'échec scolaire.

Pour nous permettre d'identifier les causes, il faut s'interroger à fond sur les grandes composantes d'une personne.

Premièrement, nous devons éliminer les causes *physiques*. Les problèmes de la vue ou de l'ouïe nuisent énormément à l'apprentissage et ils doivent être détectés tôt. Une malformation de la bouche peut être à l'origine d'un problème de langage comme tous les autres handicaps physiques qui peuvent limiter nos possibilités.

Les enfants peuvent aussi être atteints de difficultés d'apprentissage, c'est-à-dire d'un problème neurologique qui affecte leur façon d'apprendre. La recherche évolue beaucoup à ce sujet bien que les diverses difficultés ne soient pas encore toutes comprises. Dans cette catégorie, on retrouve

fréquemment les problèmes de concentration. Il y a aussi les défauts liés à la perception visuelle ou auditive, c'est-à-dire que le cerveau n'interprète pas correctement les messages qu'on voit ou qu'on entend.

Il faut également s'interroger sur les événements de la vie courante qui affectent la santé mentale des enfants. Entre autres, si les enfants prennent un bon déjeuner, un bon dîner ou s'ils arrivent à l'école épuisés n'ayant pas eu suffisamment de sommeil.

Deuxièmement, questionnons-nous sur la vie *sociale* et *émotive* des enfants. Vivent-ils des conflits à la maison, à l'école ou avec leurs amis? Sont-ils rejetés? Sont-ils anxieux face aux exigences de l'école? Vivent-ils une séparation? Sont-ils heureux à l'école et à la maison? Sont-ils souvent tristes? Bien que ces facteurs ne soient pas d'ordre scolaire, ils sont très souvent parmi les principales raisons de l'échec scolaire. Il faut donc s'en préoccuper sérieusement.

Troisièmement, réfléchissons aux facteurs *intellectuels*. Les enfants donnent-ils déjà le meilleur d'eux-mêmes? Sont-ils frustrés face à leurs échecs ou en deviennent-ils nonchalants? Est-ce qu'on leur en demande trop pour leurs capacités? Est-ce une question de maturité? S'ennuient-ils dans la classe? Manquent-ils de défis? Ont-ils perdu la motivation d'apprendre?

Finalement, récapitulons le passé de ces enfants. Y a-t-il eu des problèmes à la naissance? Se sont-ils développés normalement? A leurs débuts à l'école, comment se sont-ils adaptés à leur nouveau milieu? Quelles stratégies ont le mieux fonctionné jusqu'à ce jour? La maladie aurait-elle nui à leur succès?

Conseil 2

Consultons les professionnels pour mieux comprendre l'échec scolaire.

Étant donné la complexité de la phase d'interrogation, il est nécessaire d'y impliquer

des spécialistes qui nous renseigneront adéquatement. Ni les parents ni les enseignant(e)s ne peuvent à eux seuls accomplir cette tâche.

Ainsi, n'hésitons pas à consulter le(la) psychologue de l'école, l'orthopédagogue (spécialiste des difficultés d'apprentissage), le pédiatre, etc. Tous ces spécialistes sont à *notre* service et chacun apporte son champ d'expertise pour nous donner une vue d'ensemble de nos enfants. Il va de soi qu'on ne consultera pas nécessairement tous ces spécialistes et que cela dépendra de chaque cas. La direction de l'école devrait être en mesure de nous orienter vers les bons professionnels.

Conseil 3

Pensons à l'impact à long terme de cette décision.

Si nous choisissons de faire reprendre une année, il est préférable de le faire lorsque les enfants sont *jeunes*, c'est-à-dire vers quatre, cinq ou six ans. Ainsi, on minimise les effets à long terme. Plus on attend, plus les conséquences négatives s'alourdissent.

Réexaminons aussi les grandes composantes d'une personne (aspect physique, social, émotif et scolaire) et tentons de prévoir ce qui pourra se produire à l'adolescence pour notre enfant. Les parents qui ont redoublé une année scolaire dans leur jeunesse pourraient en dire long sur les mauvais souvenirs qui ont pu découler de cette décision. Généralement, ils nous diront que leur rendement scolaire s'est peu amélioré et que sur les plans social et émotif, ils en ont souffert.

Conseil 4

Interrogeons-nous sur les résultats.

Posons-nous ces quelques questions: Quels résultats *positifs* attend-on pour nos enfants? Seront-ils plus heureux à moyen et

à long terme? Auront-ils de meilleurs résultats scolaires? S'adapteront-ils à un nouveau groupe social? Comment se percevront-ils à la suite de cette décision?

Rappelons-nous aussi que faire reprendre une année n'est qu'un moyen parmi d'autres pour récupérer les enfants sur le plan scolaire. Il faudrait donc avoir exploré toutes les autres solutions avant même de songer à retenir les enfants dans une même classe. Il n'y a pas de solutions idéales pour remédier à l'échec scolaire. Souvent, on se trouve devant un dilemme, c'est-à-dire qu'il faut choisir la meilleure des options puisque chacune comporte ses avantages et ses inconvénients.

Conseil 5

Mettons le temps nécessaire.

Cette décision a un impact à long terme, d'où l'importance de bien y réfléchir. Faisons les consultations nécessaires et au besoin, rencontrons plus d'une fois les spécialistes. Il est aussi souhaitable de se rencontrer en équipe à un certain moment pour mettre toutes les opinions en commun. La direction de l'école peut coordonner ce genre de réunion.

Bien que chaque professionnel puisse y aller de sa recommandation, il revient aux *parents* de décider de l'avenir de leurs enfants. S'ils décident de les faire redoubler, il devrait y avoir plus d'avantages que d'inconvénients. Il faut aussi éviter de prendre cette décision sur-le-champ. Il vaut souvent la peine d'y repenser plusieurs fois.

Conseil 6

Suivons ces enfants de près.

Quel que soit le verdict, l'école doit suivre de près le cheminement de ces enfants. Le drame du passé est justement

qu'il n'y avait pas d'autres mécanismes que le bulletin pour vérifier le progrès de ces enfants.

L'école devrait établir des objectifs *réalisables*(*) pour ces enfants et les communiquer aux parents pour qu'ils soient en mesure de les aider dans leurs travaux scolaires. Après une période de deux à trois mois, on devrait se réunir pour vérifier lesquels ont été atteints et ceux qui ne l'ont pas été. On *ajuste* alors nos interventions.

L'école doit également bâtir sur le succès, les forces et les intérêts de ces enfants. Sans un appui positif et soutenu, plusieurs enfants deviennent des décrocheurs parce qu'ils perdent l'espoir de réussir.

* Voir dépliant n° 8 - Comment se fixer des objectifs pour la nouvelle année scolaire?

COUP D'OEIL!

- * examinons les causes précises des insuccès à l'école
- * obtenons des renseignements auprès de spécialistes
- * étudions les impacts à long terme de nos décisions
- * cherchons les avantages de faire redoubler un enfant
- * suivons de près le progrès de ces enfants

DROIT DE REPRODUCTION

La permission de reproduire intégralement ce dépliant est accordée à:

**Conseil scolaire de
district catholique du Centre-Sud**

Projet du comité de
participation de parents

Tél : (416) 397-6564

Internet : www.csdccs.edu.on.ca

Expiration: Janvier 2013

Pour tout commentaire, communiquez avec la direction d'école responsable de la distribution du dépliant.

Pour toute suggestion, communiquez avec l'éditeur par téléphone au 613-761-2392,

© Tous droits réservés. Le Petit Conseiller - 1999-2008
Droit de reproduction interdit par quelque procédé que ce soit sans une autorisation écrite de l'éditeur. une autorisation écrite de l'éditeur.

LE PETIT CONSEILLER

Faire "redoubler"
un enfant; est-ce
la meilleure
solution?



N° 15